

The Network

The Network of African National Human Rights Institutions

January-March, 2021 Edition



Édition française incluse !!!

Contents

English edition

3. Message from the Executive Director
5. NANHRI Members commit to submit reports on rights of women
7. Prison conditions in Madagascar: Alarming situation
8. NHRC of Nigeria, AIDS agency sign MOU for partnership in fighting HIV/AIDS
10. Liberia's rights commission seeks media partnership for a violence free election
11. Mauritius: Rights commission leads rights awareness activities

Édition française

13. Message du Directeur Executif
15. Les Membres du RINADH s'engagent à soumettre des rapports sur les droits des femmes
17. Conditions carcérales à Madagascar : une situation alarmante constatée
18. Le CNDH d'Algérie a organisé deux conférences nationales sur l'impact du Covid-19 sur les droits de l'homme
19. Les "Ateliers Citoyens de la Jeunesse"
Activer une citoyenneté active des jeunes par l'éducation civique et les droits humains
21. Activités de la CNDH-RDC
22. Activités de la CNDHL Comores du première trimestre 2021
23. La CNDH du Mali récompensée par "Le Baromètre"
25. Côte d'Ivoire : Représentation des femmes dans les assemblées élues
26. Présidente du CNDH Maroc parmi les 5 femmes plaidant pour un monde post-pandémie plus égalitaire
27. Lancement par le CNDH au projet d'appui au Mécanisme National de Prévention de la torture au Maroc
28. Maroc: Participation du CNDH à la 46ème session du CDH
29. Signature d'un Mémoire d'entente entre le CNDH Maroc et la CNDH Mauritanie 2020
30. Maroc: Le CNDH appelle à la création d'un réseau africain des MNP pour renforcer la coopération au niveau africain dans le contexte du Covid-19

Editorial Team

Mr. Gilbert Sebihogo
Mr. David Barissa
Mr. Robert Laban
Ms. Doreen Nguti

Published by: Network of African National Human Rights Institutions

2nd Floor CVS Plaza,
Lenana Road,
P.O. Box 74359 – 00200
Nairobi, Kenya

Tel: +254 0203969000.
+254718201821

E-mail: info@nanhri.org
laban@nanhri.org

Twitter: @NANHRI40

Facebook: Network of African
National Human
Rights Institutions

Comments and contributions can
be sent to the Editor on the above
address.

Contributions may be edited for
clarity, space or legal consideration.

DISCLAIMER:

The views expressed in this
publication do not necessarily
reflect the position of the
Network of African National
Human Rights Institutions.

Message from the Executive Director

On April 7, 2021, the Republic of Rwanda officially commenced the annual commemoration of the Rwandan Genocide Against the Tutsis of 1994.

The genocide, which has been termed as the lowest moment in the post-colonial Africa, saw a massacre of more than one million people in 100 days or simply- 10,000 people in a day.

Given the gravity of the genocide, which is an international crime, the African Union has also been commemorating the event with the aim of fostering cohesion at national and continental levels. But from an assessment of the human rights situation in Africa, there is still much to be done to avert another catastrophic episode in the near future.

Most recently, terrorism and militia activities have dominated headlines in the continent, with thousands of people killed in systematic raids as the list of refugees and internally displaced persons in Africa burgeons. In Mozambique for instance, terrorism has claimed more than 2,000 lives and displaced over half a million people¹.

On the other hand, the Sahel region-based Boko Haram was ranked the second terror

¹<https://www.bbc.com/news/world-africa-54877202>



group which killed the highest number of people globally and the first in Africa posting at least 1,954 in 2019. The group intensified its activities in 2020 with similar tactics rearing into 2021. Somalia-based Al-Shabaab claimed position five globally and second in Africa claiming 864 lives². Further, Six out of 10 countries with the highest terror casualties were from Africa as of 2019³.

Apart from terrorism, other armed conflicts are causing massive human rights violations in equal measure. The situation is not better in Cameroon. Over 30 separatist groups in the Anglophone area, compounded by the Boko Haram menace has negatively affected more than 4 million people, with deaths of over 4,000 and displacement of more than 700,000 people- since 2016⁴.

Hundreds of civilians have been massacred while thousands of others have fled from their homes in Tigray, Ethiopia in the recent clash between federal government and Tigray People's Liberation Front⁵.

The situation is no better in Central African Republic. The situation is no better in South Sudan. The situation is no better in Mali. The situation is no better in the Democratic Republic of the Congo. The situation is no better in Africa.

²<https://www.statista.com/statistics/517683/ten-most-violent-terrorist-groups-2015-by-number-of-attacks/>

³ <https://www.statista.com/statistics/377061/countries-with-the-highest-number-of-deaths-by-terrorism/>

⁴<https://www.aljazeera.com/news/2021/4/1/violence-in-cameroon-anglophone-crisis-takes-high-civilian-toll>

⁵<https://www.bbc.com/news/world-africa-54964378>

Ironically, armed conflicts never shied away in 2020, the same year the African Union aimed at silencing the guns to allow for socio-economic and cultural prosperity.

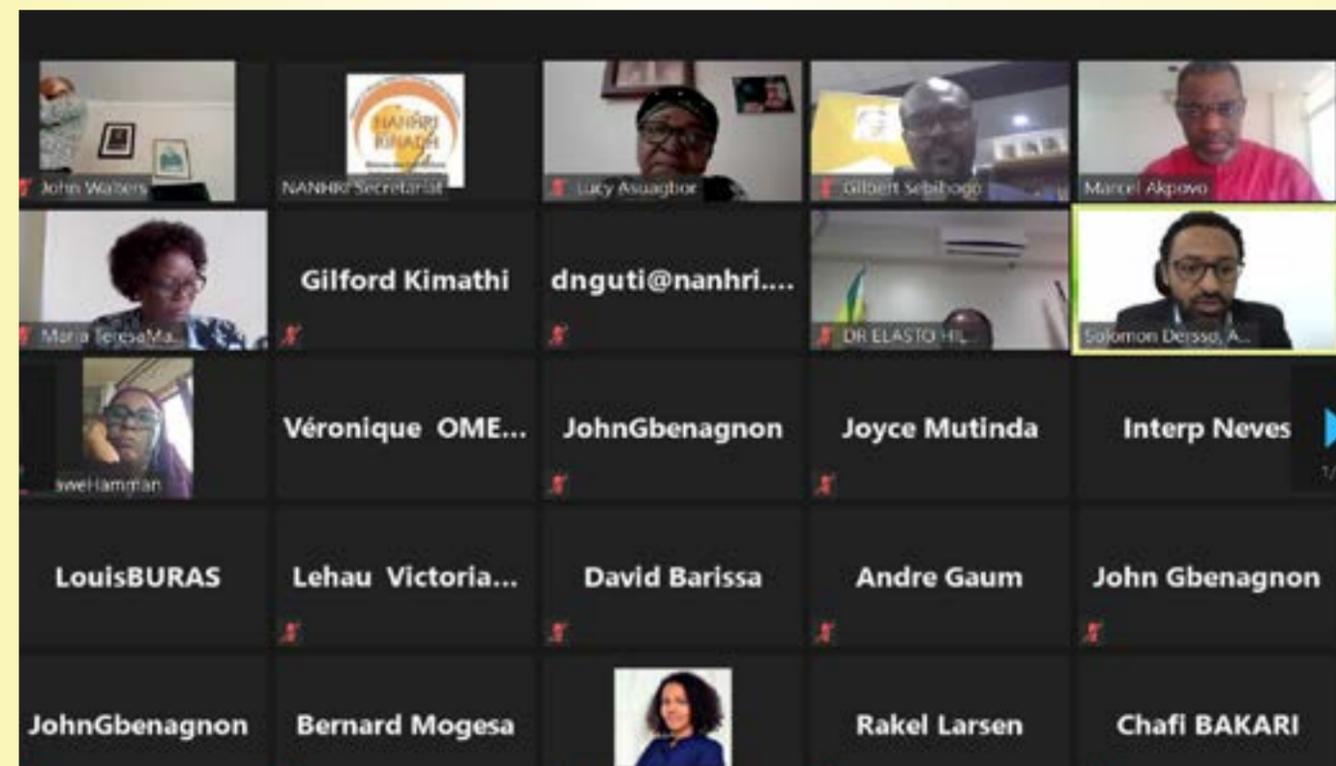
These situations are precipitations of crises, which if neglected, will explode into torrential crimes against humanity, genocides, and war crimes.

For this reason, the rest of the continent cannot wait to learn from its past. Rwandan Genocide was enough and it should never occur anywhere else. This calls for a commitment to alternative dispute resolution and conflict transformation mechanisms to decisively and sustainably address the socio-political and cultural challenges.

This may not only involve partnership between State and non-State actors, but also the use of data in promotion, protection and advocacy for human rights as well as in informing strategies of riding the continent of armed conflicts. As State, but autonomous bodies, national human rights institutions are called upon to be the basis, bond and bridge of sustainable peace in Africa- through doing more than their call demands.

Gilbert Sebihogo
Executive Director

NANHRI Members commit to submit reports on rights of women



African Commission Chairperson Solomon Dersso (in green frame) addresses the Second NHRIs Forum on April 8, 2021. The Forum adopted a declaration and action Plan, whose implementation is to be led by the NHRIs. Photo: Secretariat.

By Robert Laban

Members of the Network of African NHRIs have agreed to submit an annual report on the implementation of the Declaration and Action Plan on promoting the realisation of indigenous women's rights in Africa adopted after the NANHRI Second National Human Rights Institutions' Forum (NHRIs Forum).

The representatives of the NHRIs, who were part of the 105 participants of the virtual NHRIs Forum on April 8-9, 2021 adopted the declaration and action plan, which requires them to submit reports annually to NANHRI and other human rights stakeholders on the progress and good practices in the preservation of the rights of indigenous women.

In addition, the reporting will encompass steps taken to address research and advocacy as well as human rights gaps, challenges in complaints handling and redress. Further, the NHRIs will report on the progress made in strengthening

partnership for promotion and protection of the rights of indigenous women.

The Action Plan was developed after presentations and discussions on the role of NHRIs in promoting the realisation of the rights of indigenous women in Africa, under the theme of the African Union “Year of Arts, Culture and Cultural Heritage”. Particular attention was paid to the Protocol to the African Charter on Human and Peoples’ Rights on the Rights of Women in Africa (the Maputo Protocol).

While delivering opening remarks the NANHRI Vice Chairperson, Dr. Hilarius Mugwadi challenged the State and non-State actors to work together in protection and promotion of women rights as envisioned in the Maputo Protocol.

Dr. Mugwadi, who is also the Chairperson of the Zimbabwe Human Rights Commission, said Africa will prosper in implementing Agenda 2030 of Sustainable Development Goals and Agenda 2063 of the African Union through a human rights-based approach that takes into account the vulnerable, marginalised groups like indigenous women.

“The Maputo Protocol was adopted in 2003 and came into effect in 2005. The Protocol addresses gender inequality, and other forms of abuse against women, with the aim of promoting equality and equity in Africa. Despite enjoying more than 75 per cent ratification, only two countries¹ are up to date in reporting to the Protocol,” Dr. Mugwadi said.

He added: “We, the African NHRIs have a responsibility of not only calling on States

1. <https://www.achpr.org/states>

to ratify, but also report on the progress of implementation for us to keep track of the gains and gaps in realisation of the goal of the Maputo Protocol.”

On other hand, the Chairperson of the African Commission on Human and Peoples’ Rights Dr. Solomon Ayele Dersso said the Maputo Protocol is one of the most advanced instruments globally. It outlines promotion, protection and advocacy of the rights of women, but the rights holders are yet to benefit, hence the need to accelerate its implementation as a priority alongside other initiatives.

He called for an acceleration of the ideals of the Protocol as well as reporting on implementation through partnership of all the stakeholders.

While referring to the 1994 Rwandan Genocide, Dr. Dersso called for intensified vigilance and collective action in the face of threats of mass human rights atrocities.

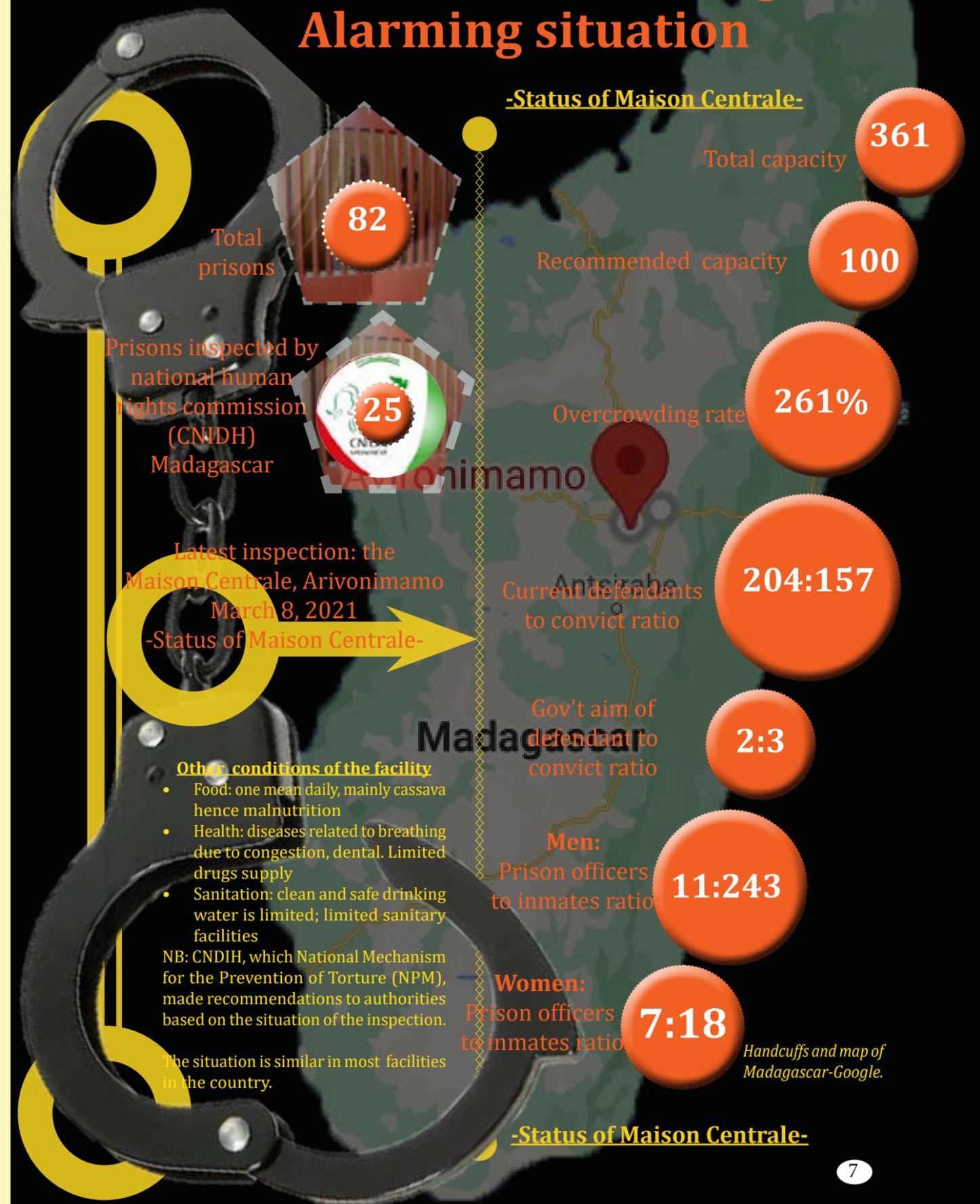
The meeting was held ahead of the 68th Ordinary Session of the African Commission held from April 14-May 4, 2021.

The NHRIs Forum was organised in partnership with the African Commission on Human & Peoples’ Rights, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, the Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law and the Swedish Development Cooperation.

Click here to download the Second NHRIs Forum Declaration and Action Plan.

We, the African NHRIs have a responsibility of not only calling on States to ratify, but also report on the progress of implementation for us to keep track of the gains and gaps in realisation of the goal of the Maputo Protocol-
Dr Mugwadi

Prison conditions in Madagascar: Alarming situation



NHRC of Nigeria, AIDS agency sign MOU for partnership in fighting HIV/AIDS



Director General of NACA, Dr. Gambo Aliyu (left) and Executive Secretary of NHRC Mr Tony Ojukwu in the company of the UNAIDS Executive Director Ms. Winnie Byanyima display a partnership MOU. Photo: NHRC.

The National Human Rights Commission of Nigeria and the National Agency for the Control of Aids (NACA) in Nigeria have signed a memorandum of understanding paving the way for collaboration in addressing human rights violations related to HIV/AIDS.

In a meeting graced by the UNAIDS led by its Executive Director, Ms. Winnie Byanyima, NHRC Executive Director Tony Ojukwu said partnership is one of the ways of consolidating efforts towards delivery of service to the rights holders, more so in the health sector.

Mr. Ojukwu commended UNAIDS's leadership

and coordination role and support to the UN Member States including Nigeria in tackling HIV/AIDS.

"Your efforts over the years and those of your partners and national counterparts like the National Agency for the Control of Aids (NACA) in Nigeria have helped in no small measures towards uplifting the living conditions of persons living with HIV/AIDS," the Executive Secretary said.

In his remarks, the Director General of NACA, Dr. Gambo Aliyu said his institution will continue working with UNAIDS and the



A group photo of the consultation meeting of the NHRC, NACA and UNAIDS in Abuja, Nigeria. Photo: NHRC.

NHRC to ensure the respective mandates of the organisations in access to quality healthcare is delivered.

On the other hand, the UNAIDS Executive Secretary, Ms. Byanyima said that key populations, women, girls and persons living with HIV are vulnerable to human rights violations because they risk being relegated.

According to her, violence against key populations and other vulnerable groups must be tackled.

The UN envoy stated the society must accept the four principles of truth, reconciliation, restoration and forgiveness, for social justice. Dwelling majorly on punishment of perpetrators of sexual violence or other forms of abuses against the key populations, without seeking to provide remedies and compensations, will widen the gap.

Earlier, in a courtesy visit to the Executive Secretary Ms. Bryanyima commended the NHRC for prioritising its response to key populations, women, girls and other vulnerable groups during the Covid-19 lockdown in Nigeria.

In his contribution, the Representative of the UNDP, Mohammed Yahaya said there is need to constantly promote and protect human rights adding that it is the foundation of development.

While commenting on violations in relation to the Covid-19 pandemic, the Executive Secretary said the Commission partners with civil society organisations and other development partners in protecting the rights of the people.

Some of the violations included extrajudicial killings, illegal and arbitrary arrests and detentions, gender-based violence (GBV), among others. The responses include issuance of an advisory opinion on enforcement of Covid-19 safety rules and protocols, documentation of the violations through online system, among others.

Mr. Ojukwu informed the UN Representative that the Commission has two investigative panels and hearings of petitions on human rights violations by the police as well as GBV.

He said institutionalisation of the panel on the alleged police brutality, checks the excesses of law enforcement agencies in the country.

Liberia's rights commission seeks media partnership for a violence free election



A group photo of the meeting on violence free elections in Liberia.

to take a closer look at the country's past, to inform a better and peaceful future. For his part, Mr. Frank Sainworla, a veteran Liberian journalist who spoke on "Objective Media Monitoring and Reporting on Electoral Process", intimated that one of the threats to a free and fair electoral

process is that most media entities are owned by politicians, thus making the 'electoral playing pitch' uneven. Another source of election-related conflict, he said, is that most constitutional courts in Africa are headed by people who are not necessarily constitutional lawyers, but politicians appointed by the executive.

Mr. David Dahn, a Reporting and Research Officer at INCHR, who presented on "Hate speech: Its Effects on Electoral Process", cautioned the media to remain "watch dogs of society and not lap dogs of politicians". In conclusion, the media executives adopted the following:

1. That the dialogue be replicated quarterly and extended to other parts of the country
2. That media actors recognise they have ethical duties to themselves, the institution of assignment, their colleagues, the audience and the greater society.
3. That the media will do more "gatekeeping" to avoid misinformation capable of fueling societal violence
4. Assured the organisers that the media will remain robust in their correlative function in keeping the society cohesive through their reportage.
5. That the media will take a new approach during and after the elections to ensure that, the national interest of the country remains prioritised.

By INCHR

The Independent National Commission on Human Rights (INCHR) of Liberia, through its Department of Education, Training and Information held a day-long consultative dialogue in Monrovia with media executives aimed at mitigating violence before, during and after the senatorial election. The Dialogue, with over 30 participants was held under the theme "A consultative Dialogue for the Promotion of a Violent-Free Election".

In her opening statement, the Director for Education Training and Information (ETI-INCHR), Ms Janet Johnson, noted that the dialogue aimed at assisting media actors understand the need to report electoral matters in ways that help consolidate the country's peace.

"This dialogue is further necessary due to the level of incendiary comments and the ease with which some media entities spread anti-peace messages," said Director Johnson.

Speaking on "Promoting Violence-free Elections", Attorney Urias Pour, Director, Department for Legislative Assistance, Treaty Matters and Law (DLATML-INCHR), stressed the need for Liberians

Mauritius: Rights commission leads rights awareness activities



Thematic workshop organised with Mrs Nicole Ameline, Member of the UN CEDAW Committee. Photo:NHRC.

Poverty. In the same year, the NHRC and EU delegation celebrated the International Day for Older Persons and organised a Workshop on 'Human Rights and Law Enforcement'. Moreover, the NHRC has invited international experts for training on human rights and human rights law. For instance, Professor Ludovic Pierre Hennebel (Member of the Advisory Committee of the UN Human Rights Council) was invited in 2018 while Mr John Wadham (Chair of the National Preventive Mechanism in UK and Member of the UK Independent Advisory Panel on Deaths in Custody) visited in 2019. Mrs Nicole Ameline

(Member of the UN CEDAW Committee) trained in a workshop held in 2020.

Under the Project, the NHRC has also produced awareness tools for dissemination to the public including human rights bracelets with inscriptions of the UDHR; jute bags with the message "Ensam kont violans" (Together Against Violence); pamphlets on human rights for students; sheets on domestic violence; and human rights booklets. Through these and more other initiatives, the project have enhanced the understanding of human rights by the various target groups as well as strengthened the capacity of the NHRI in promotion, protection and advocacy on human rights in Mauritius.

The National Human Rights Commission of Mauritius has implemented diverse human rights awareness activities over the last three years under a project supported by the European Union set to end in June, 2021, reaching more than 13,800 people.

Under the 2017- 2021 project dubbed Promotion of Respect for Human Rights in Mauritius and Rodrigues the NHRC sensitised different groups of the population on their human rights, the rights of vulnerable groups as well as relevant legislation and measures for their protection.

In about 300 activities implemented since November 2017, the NHRC visited women centres, youth and elderly day care centres, citizen advise bureaus, schools, among others through resource persons recruited under the project.

Thematic workshops are organised to commemorate international days through sparking broader discussion on key human rights issues. Indicatively, in 2018, the NHRC in collaboration with the EU delegation in Mauritius celebrated the International Day for the Elimination of Violence against Women and held a Forum Debate on 'Protecting and Promoting Human Rights for LGBTI Persons'. In 2020, the NHRC held a half-day workshop on 'Promoting a Violence Free Society Amongst Students' and celebrated the International Day for the Eradication of



Mr D.B. Seetulsingh S.C., Chairperson of the NHRC and HE Vincent Degert, European Union Ambassador - Launching of Jute Bag. Photo:NHRC

Bienvenue à l'Édition Française

Édition janvier - mars, 2021

Le Message du Directeur Exécutif



Le 7 avril 2021, la République du Rwanda a officiellement commencé la commémoration annuelle du génocide rwandais contre les Tutsis survenus en 1994.

Le génocide, qui a été qualifié de moment le plus bas de l'Afrique post-coloniale, a vu le massacre de plus d'un million de personnes - pour la plupart des Tutsis - en 100 jours ou simplement - 10,000 personnes par jour.

Compte tenu de la gravité du génocide, qui est un crime international, l'Union africaine a également commémoré l'événement dans le but de favoriser la cohésion aux niveaux national et continental. Mais d'après une évaluation de la situation des droits de l'homme en Afrique, il reste encore beaucoup à faire pour éviter un tel épisode catastrophique à l'avenir.

Plus récemment, le terrorisme et les activités des milices ont fait la une des journaux sur le continent. Des milliers de personnes ont été tuées lors de raids systématiques, alors que la liste des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique s'allonge. Au Mozambique, par exemple, le terrorisme a fait plus de 2,000 victimes et déplacé plus d'un demi-million de personnes.¹

D'autre part, Boko Haram, basé dans la région du Sahel, a été classé deuxième groupe terroriste ayant tué le plus grand nombre de personnes dans le monde et premier en

1. <https://www.bbc.com/news/world-africa-54877202>

Afrique, avec au moins 1,954 morts en 2019. Le groupe a intensifié ses activités en 2020, avec des tactiques similaires en 2021. Al-Shabaab, basé en Somalie, a occupé la cinquième place au niveau mondial et la deuxième en Afrique, tuant 864 personnes². En outre, six sur dix des pays comptant le plus grand nombre de victimes du terrorisme étaient africains en 2019³.

Hormis le terrorisme, d'autres conflits armés provoquent des violations massives des droits de l'homme. La situation n'est pas meilleure au Cameroun. Plus de 30 groupes séparatistes dans la zone anglophone, aggravés par la menace de Boko Haram, ont affecté plus de 4 millions de personnes, avec plus de 4,000 morts et plus de 700, 000 personnes déplacées depuis 2016.⁴

Des centaines de civils ont été tués et des milliers d'autres ont fui leurs foyers au Tigré, en Éthiopie, lors du récent affrontement entre le gouvernement fédéral et le Front de libération du peuple du Tigré⁵.

La situation n'est pas meilleure en République centrafricaine. La situation n'est pas meilleure au Sud-Soudan. La situation n'est pas meilleure au Mali. La situation n'est pas meilleure en République démocratique du Congo. La situation n'est pas meilleure en Afrique.

Ironiquement, les conflits armés n'ont pas

2. <https://www.statista.com/statistics/517683/ten-most-violent-terrorist-groups-2015-by-number-of-attacks/>

3. <https://www.statista.com/statistics/377061/countries-with-the-highest-number-of-deaths-by-terrorism/>

4. <https://www.aljazeera.com/news/2021/4/1/violence-in-cameroon-anglophone-crisis-takes-high-civilian-toll>

5. <https://www.bbc.com/news/world-africa-54964378>

reculé en 2020, l'année où l'Union africaine a voulu faire taire les armes pour permettre la prospérité socio-économique et culturelle.

Ces situations sont des précipitations de crises qui, si elles sont négligées, exploseront en crimes contre l'humanité, en génocides et en crimes de guerre.

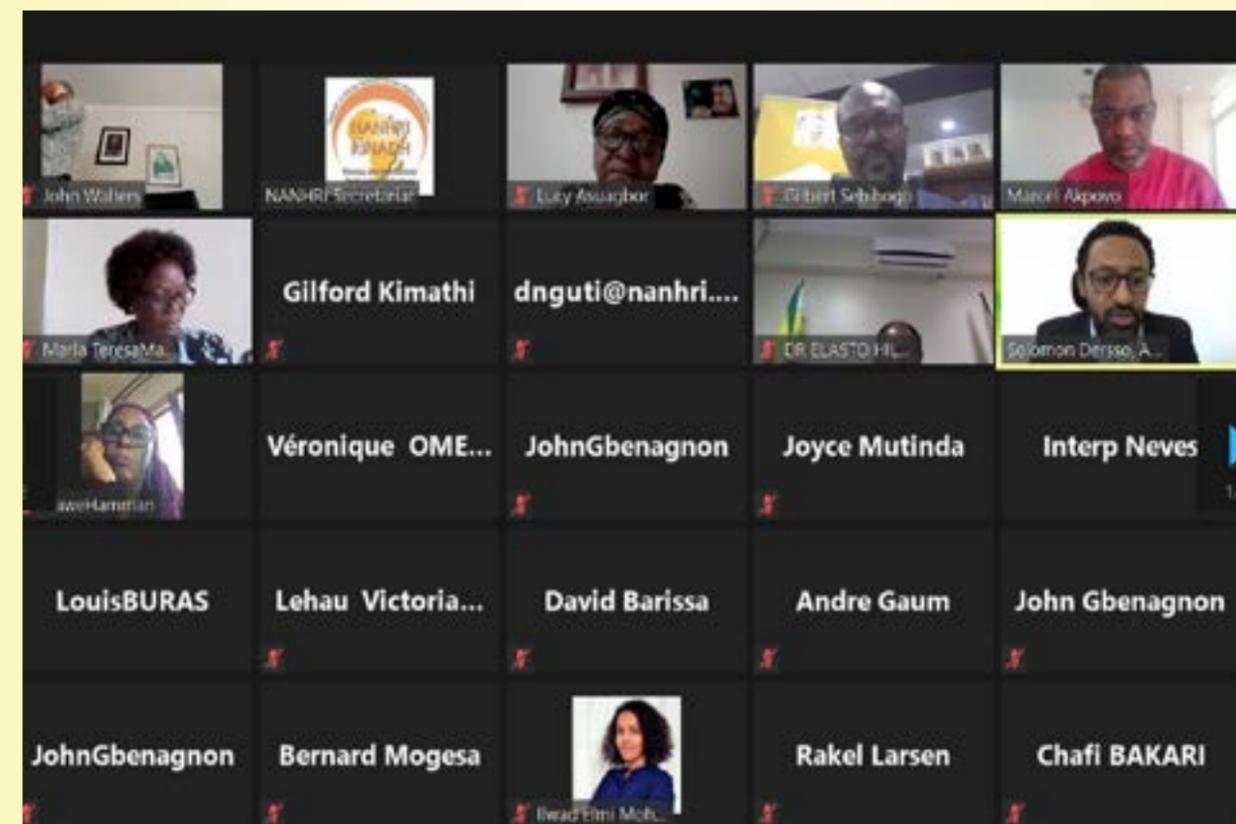
Par conséquent, le reste du continent ne peut plus attendre pour tirer les leçons de son passé. Le génocide rwandais a été suffisant et il ne devrait jamais se reproduire ailleurs. Il faut donc s'engager à mettre en place des mécanismes alternatifs de résolution des conflits et de transformation des conflits afin de remédier de manière décisive et durable aux problèmes sociopolitiques et culturels.

Cela peut non seulement impliquer un partenariat entre les acteurs étatiques et non étatiques, mais aussi l'utilisation de données dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, ainsi que dans l'élaboration de stratégies pour sortir le continent des conflits armés. En tant qu'organismes étatiques mais autonomes, les institutions nationales des droits de l'homme sont appelées à être la base, le lien et le pont d'une paix durable en Afrique - en faisant plus que ce qu'exige leur mandat.

Gilbert Sebihogo

Directeur exécutif

Les Membres du RINADH s'engagent à soumettre des rapports sur les droits des femmes



Le Président de la Commission africaine, Solomon Dersso (dans un cadre vert), s'adresse au deuxième Forum des INDH le 8 avril 2021. Le Forum a adopté une déclaration et un plan d'action, dont la mise en œuvre doit être dirigée par les INDH. Photo: Secrétariat.

Par Robert Laban

Les membres du Réseau des INDH africaines ont convenu de soumettre un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur la promotion de la réalisation des droits des femmes autochtones en Afrique, qui a été adopté après le deuxième Forum des institutions nationales des droits de l'homme (Forum des INDH).

Les représentants des INDH, qui ont participé au Forum virtuel des INDH les 8 et 9 avril 2021, ont adopté la déclaration et le plan d'action, qui

les obligent à soumettre des rapports annuels au RINADH et aux autres parties prenantes des droits de l'homme sur les progrès et les bonnes pratiques en matière de préservation des droits des femmes autochtones.

En outre, le rapport englobera les mesures prises pour aborder la recherche et le plaidoyer ainsi que les lacunes en matière de droits de l'homme, les défis en matière de traitement des plaintes et de réparation. En outre, les INDH rendront compte des progrès réalisés dans le renforcement du partenariat pour la promotion et la protection des droits des femmes autochtones.

Le plan d'action a été élaboré après des présentations et des discussions sur le rôle des INDH dans la promotion de la réalisation des droits des femmes autochtones en Afrique, sous le thème de l'Union africaine «Année des arts, de la culture et du patrimoine culturel». Une attention particulière a été accordée au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (le Protocole de Maputo).

Dans son discours d'ouverture, le vice-président du RINADH, le Dr Hilarius Mugwadi, a appelé les acteurs étatiques et non étatiques à travailler ensemble pour protéger et promouvoir les droits des femmes, comme le prévoit le protocole de Maputo.

Le Dr. Mugwadi, qui est également le Président de la Commission des droits de l'homme du Zimbabwe, a souligné que l'Afrique réussira à mettre en œuvre l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme qui prend en compte les groupes vulnérables et marginalisés comme les femmes autochtones.

«Le protocole de Maputo a été adopté en 2003 et est devenu effectif en 2005. Le Protocole répond à l'inégalité entre les sexes et à d'autres formes d'abus contre les femmes, dans le but de promouvoir l'égalité et l'équité en Afrique. Bien qu'il ait été ratifié à plus de 75 %, deux pays seulement sont à jour dans leurs rapports sur le protocole», a affirmé M. Mugwadi.

Il a ajouté : «Nous, les INDH africaines, avons la responsabilité non seulement d'appeler les États à ratifier, mais aussi de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre pour que nous puissions suivre les progrès et les lacunes

dans la réalisation de l'objectif du protocole de Maputo.»

D'autre part, le président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Dr. Solomon Ayele Dersso, a indiqué que le protocole de Maputo est l'un des instruments les plus avancés au monde. Il décrit la promotion, la protection et la défense des droits des femmes, mais les titulaires de droits doivent encore en bénéficier, d'où la nécessité d'accélérer sa mise en œuvre en priorité, parallèlement à d'autres initiatives.

Il a appelé à une accélération des idéaux du Protocole ainsi qu'à un rapport sur sa mise en œuvre par le biais d'un partenariat avec toutes les parties prenantes.

Nous, les INDH africaines, avons la responsabilité non seulement d'appeler les États à ratifier, mais aussi de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre pour que nous puissions suivre les progrès et les lacunes dans la réalisation de l'objectif du protocole de Maputo- M. Mugwadi.

Tout en évoquant le génocide rwandais de 1994, M. Dersso a appelé à une vigilance accrue et à une action collective face aux menaces d'atrocités massives en matière de droits de l'homme.

La réunion s'est tenue en marge de la 68e session ordinaire de la Commission africaine, qui se déroule du 14 avril au 4 mai 2021.

Le Forum des INDH a été organisé en partenariat avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire et la Coopération suédoise pour le développement.

Cliquez ici pour télécharger la déclaration et le plan d'action de deuxième Forum des INDH.

Conditions carcérales à Madagascar : une situation alarmante constatée



Une photo de la CNIDH à la Maison Centrale.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a effectué le 8 mars une visite de la Maison Centrale d'Arivonimamo (46 km à l'Est de la capitale) afin d'y examiner la situation des personnes privées de liberté. Il s'agit du 25ème établissement pénitentiaire qu'elle a visité, sur les 82 existants à Madagascar, depuis qu'elle est instituée par la loi comme Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP).

Ne faisant pas exception à la majorité des établissements pénitentiaires de l'île, on y constate encore la dégradation des conditions de détention malgré les efforts entrepris par l'Etat.

- L'effectif total est de 361 pour une capacité d'accueil de 100 détenus. L'établissement accuse un taux d'occupation 3 fois et demi supérieur à sa capacité d'accueil.
- Le délai légal de la détention préventive est en général respecté, mais le Ratio Prévenus/Condamnés est encore élevé par rapport à l'objectif du Ministère de la Justice de l'inverser à 40/60 % : 204 Prévenus pour 157 Condamnés.
- La séparation Homme/Femme est respectée, mais pas celles entre Prévenus/Condamnés et Mineurs/Majeurs, par manque d'infrastructure.

- Concernant l'alimentation, l'Etat ne fournit qu'un seul repas par jour, constitué essentiellement de manioc, provoquant la malnutrition de nombreux détenus. Certaines détenues se livrent à des activités de vannerie pour la vente afin de mieux se nourrir.
- Les maladies les plus fréquentes concernent des difficultés respiratoires, compte tenu du manque d'espace ; et des maladies dentaires, conséquences de la malnutrition. Ils ont accès à l'infirmerie mais souffrent d'un manque d'approvisionnement en médicaments.
- Les détenus ont accès à l'eau potable mais les sanitaires sont insuffisants comparé au nombre total des détenus.
- Cas de Covid-19: lors du passage de la CNIDH, la Maison Centrale ne présentait aucun cas, le dernier recensé datant de mai 2020. Cependant, le manque d'accès aux tests est à souligner, le dernier remontant à la première vague ayant touché le pays.
- Quant à la surveillance, le quartier Hommes/Mineurs dispose de 11 agents pénitentiaires pour 343 détenus ; le quartier femmes 7 agents pour 18 détenues. L'établissement souffre alors d'un manque d'effectif.
- Enfin, les loisirs sont inexistants: absence de terrains de sport ou de bibliothèque.

De par son rôle de contrôle efficace de la détention, la CNIDH a formulé ses recommandations à l'intention des autorités compétentes afin d'améliorer la situation des personnes privées de liberté.

Le CNDH d'Algérie a organisé deux conférences nationales sur l'impact du Covid-19 sur les droits de l'homme



Des dignitaires s'adressent à l'une des conférences organisées par le CNDH-Algérie. Photo: CNDH.

Le Conseil National des Droits de l'Homme d'Algérie a organisé au cours du premier trimestre de l'année 2021 deux conférences nationales sur l'impact du Covid-19 sur les droits de l'homme. La première conférence a été tenue le 7 février 2021 à l'université de Béchar en présence de praticiens du droit, de professionnels de la santé et des étudiants.

L'objet de cette conférence a tourné autour de la question du respect des droits de l'homme par rapport au dispositif de prévention et de lutte contre la pandémie. Les mesures prises ou à prendre dans le cadre de ce dispositif ne doivent en aucun cas constituer une atteinte aux droits fondamentaux du citoyen et des libertés publiques consacrés par la Constitution.

Les différents intervenants ont mis l'accent sur l'impératif du respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, et les mesures dérogatoires ne devraient avoir

lieu que par le recours à une loi d'urgence sanitaire débattue et adoptée par le parlement.

Quant à la deuxième conférence nationale, elle a eu lieu le 24 février 2021 à l'université de Biskra et a porté sur « le procès équitable à l'épreuve de la pandémie de la Covid-19 ».

La Constitution algérienne a consacré dans son article 41 le droit à un procès équitable.

Les droits et principes du procès équitable, même si on a recours à la procédure des procès à distance par visioconférence, ont été

affirmés, à l'exemple :

- du droit de tout accusé de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense,
- du droit de se défendre soi-même ou d'avoir recours à l'assistance d'un conseil de son choix, pendant la garde à vue, l'instruction et le jugement.

Les différents intervenants ont mis en relief l'utilisation de la visioconférence en matière judiciaire qui offre, en cette période de pandémie, de multiples avantages liés au respect du protocole sanitaire et des gestes barrières de prévention et de lutte contre la Covid-19.

Le recours aux technologies de l'information et de la communication ne doit pas amener à la déshumanisation de la justice. En effet, la justice n'est pas un service public comme les autres et la procédure ne doit pas être perçue comme une simple technique d'organisation du procès.

La visioconférence est compatible avec le droit à un procès équitable, néanmoins l'attention a été attirée sur le fait d'être attentif aux garanties qui entourent son utilisation.

Les "Ateliers Citoyens de la Jeunesse" Activer une citoyenneté active des jeunes par l'éducation civique et les droits humains



L'Ambassade des Etats-Unis près le Bénin à travers l'USAID accompagne la Commission Béninoise des Droits de l'Homme à implémenter le projet « Jeunesse, Education Civique et Droits Humains ». Mise en œuvre avec l'appui technique du Cabinet Résonance basé aux Etats-Unis, le but du projet est d'activer une citoyenneté responsable des jeunes à travers l'éducation aux droits humains afin de donner sens à l'article 40 de la Constitution béninoise et de doter la CBDH d'une stratégie nationale jeunesse.

En effet, le projet est une réponse concrète de l'ambition de la Commission de faire de la jeunesse un partenaire stratégique de sa mission et une cible prioritaire de ses interventions. Après son lancement le 23 octobre 2020, des focus groupes ont été organisés dans une approche participative impliquant des associations et organisations des jeunes comme parties prenantes. Les entretiens ont permis de relever les réelles préoccupations des jeunes en matière d'éducation aux droits humains et au civisme et de programmer un cycle itinérant

de formation au profit des jeunes dénommé « Les Ateliers Citoyens de la Jeunesse » (ACJ).

Sept (07) sessions des ACJ ont été organisées en trois (03) phases : 03 sessions (Cotonou, Porto-Novo et Abomey Calavi), phase 2 à Parakou (Sessions 1 et 2) et la phase 3 à Bohicon (sessions 1 et 2). En termes de contenu, elles ont porté essentiellement sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) et le civisme des jeunes dans une société démocratique moderne comme celle du Bénin. Le contenu a été

organisé en deux modules (02) à savoir :

Module 1 : "Les droits sociaux économiques et culturels dans le système béninois de protection des droits de l'homme"

Module 2 : "L'activisme et la responsabilité des jeunes dans une société démocratique"

Les deux modules ont permis, d'une part, de mettre en évidence le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre des DESC au Bénin ainsi que les mécanismes et outils

disponibles pour leur défense et protection. Et, d'autre part, les nouvelles bases d'une citoyenneté responsables des jeunes au Bénin ont été exposées suivi de partages d'expériences avec quelques personnalités publiques et élus.

Au total, 124 jeunes ont pris part aux trois phases des ACJ et ont participé activement aux 07 sessions. Ces jeunes sont intégrés dans le cadre de concertation de la jeunesse avec la CBDH et constitueront des équipes d'experts juniors pour des plaidoyer au profit des DESC.



Les participants suivent les actes d'un atelier. Photo: CNDH.

Activités de la CNDH-RDC



Le CNDH-RDC rencontre l'inspecteur de police. Photo: CNDH-RDC.

I. La CNDH appelé à sensibiliser sur le respect des Droits de l'Homme avant pendant et après les Neuvième jeux de la francophonie de 2022 à Kinshasa

Dans le cadre des préparatifs des neuvième jeux de la francophonie qui seront organisés en République Démocratique du Congo en 2022, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, CNDH, Me. Mwamba Mushikonke Mwamus a d'abord pris part à une réunion par vidéoconférence sur invitation de la directrice du comité international de l'organisation des jeux de la francophonie. Il sied de préciser que l'apport de la CNDH va consister à la sensibilisation de différentes parties prenantes sur le respect des droits de l'homme avant, pendant et après la tenue de cette grande activité de la Francophonie.

Objectif

Promouvoir et protéger les Droits de l'Homme dans tous ses aspects, car, selon le Président Mwamba Mwamus, il y a beaucoup d'éléments qui entre dans la ligne de compte qu'il faut vulgariser.

II. L'inspection Générale de la Police Nationale Congolaise et la Commission Nationale des Droits de l'Homme s'engagent à œuvrer ensemble pour la promotion des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, le Bureau de la CNDH-RDC a reçu à son siège l'Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise (PNC), le Général Raüs CHALWE.

Au centre de cette rencontre, il a été échangé sur la mise en place d'une collaboration formelle entre ces deux institutions en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en RDC et particulièrement en ce qui concerne le travail réalisé par la PNC.

Le Président de la CNDH, M. Mwamba Mushikonke Mwamus a, à cette occasion évoqué quelques cas qui sont souvent à la base des violations des droits de l'homme par la PNC, entre autres : le chevauchement dans le traitement des dossiers, le manque de formation des OPJ.

A cette occasion, le Président de la CNDH a proposé à l'inspecteur Général la PNC, d'impliquer aussi les cours et tribunaux civils et militaires.

A l'issue de cet échange, la CNDH et l'IG de la PNC se sont convenues sur la mise en place d'une structure conjointe pour échanger sur les questions des droits de l'homme.

Activités de la CNDHL Comores du première trimestre 2021



Photo de famille après l'ouverture de l'AG. Photo: CNDH.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés a organisé sa deuxième assemblée générale ordinaire à l'hôtel le Retaj sis à Moroni. Le but de cette assemblée générale était de présenter le rapport exécutif et financier de l'exercice 2019-2020 et procéder à la validation du plan stratégique pour les trois années à venir. Et c'était aussi l'occasion d'évaluer des activités et mettre en œuvre une feuille de route. Il a été question de l'engagement et la détermination pour ce nouveau bureau en combinant les efforts communs des uns et des autres partenaires et de l'esprit de collaboration affirmés pour le respect des droits de l'homme aux Comores. C'est dans

cette perspective que la présidente a présenté ses sincères remerciements au personnel de la CNDHL ainsi que ses collaborateurs notamment la Vice-présidente pour son étroite collaboration, les commissaires pour leur travail inlassable dans le but de maintenir les droits humains dans notre pays. Elle a aussi présenté ses remerciements au Gouvernement de l'union des Comores pour sa franche coopération en matière de respect de droit surtout en cette période très difficile. Au cours de son intervention, elle a aussi remercié infiniment les partenaires pour leur appui multiforme en l'occurrence l'Ambassade de France, le Pnud, l'Unicef et la société civile

Entre autre, malgré certaines contraintes, la CNDHL continue les visites hebdomadaires dans les prisons et continue son plaidoyer auprès du Gouvernement pour le désengorgement des maisons d'arrêt en cette période de crise sanitaire. La CNDHL se réjouit que sa voix soient non seulement entendue mais respectée car un grand nombre de condamnés vient d'être gracié. La présidente a également rendu visite au détenu Inssa Mohamed surnommé Bobocha dont la détention suscitait beaucoup de questionnements et d'inquiétudes dans les réseaux sociaux. Suspecté dans une affaire d'attentat contre le chef de l'Etat dans l'île d'Anjouan le 18 avril dernier, Bobocha est actuellement à la prison annexe de Mdé. Des rumeurs persistantes ont été relayées dans les réseaux sociaux alertant que le détenu se trouvait dans un état critique, torturé par les forces de l'ordre. La présidente a rassuré la population à travers des interviews.

S'agissant de la promotion des Droits, la CNDHL continue ses activités auprès des écoles et c'est ainsi qu'à l'occasion de la journée Internationale de la Femme Madame Sittou Raghadat a dispensé une session de partages, d'orientation et d'échanges avec les élèves de l'Ecole Mouinat Mardjanes Créations. Ce fut l'occasion de parler de son parcours professionnel et politique ainsi que de son combat pour les droits des femmes et des enfants. Les élèves étaient très émus et motivés.

La CNDH du Mali récompensée par "Le Baromètre"

Le vendredi 22 janvier, le Baromètre (Instrument de veille citoyenne mis en place par un groupe de jeunes maliens) a procédé à la remise de distinctions aux 50 personnalités et organisations qui ont marqué l'année 2020. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) était à l'honneur au cours de cette cérémonie pour ses efforts dans la promotion, la protection des Droits de l'Homme et également dans la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Président de la CNDH, M. Aguibou BOUARE, présent à la cérémonie a reçu la distinction offerte à son institution. En recevant cette distinction, M. BOUARE l'a dédiée aux commissaires, personnels de la CNDH, ainsi qu'à tous les défenseurs des Droits de l'Homme au Mali.

Cette distinction de la CNDH n'est une surprise pour personne, car, en cette période au Mali, caractérisée par une crise multidimensionnelle et avec son cortège de violations des Droits de l'Homme, la CNDH a été vraiment très active sous le leadership de son président, M. Aguibou BOUARE. Elle a été active, à travers les visites des lieux de privation de liberté, les dénonciations des violations des Droits de l'Homme, les assistances juridiques, judiciaires et également à travers les publications des communiqués et déclarations



Le président de la CNDH Mali, M. Aguibou BOUARE, reçoit un prix au nom de la Commission. Photo: CNDH.

invitant au respect des Droits de l'Homme.

Dans le domaine de la protection des droits de l'Homme, la CNDH est chargée entre autres :

- d'entreprendre des enquêtes, notamment sur des questions de violations des droits de l'homme et d'adresser aux autorités concernées des recommandations sur des mesures visant à renforcer la protection et la culture des droits de l'homme;
- de recommander aux pouvoirs publics toutes mesures tendant à renforcer le respect et l'effectivité des droits de l'homme;
- de veiller au respect des droits des groupes ou personnes vulnérables notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées.
- En matière de promotion des droits de l'homme, la CNDH est chargée:
- de mener toute action de sensibilisation,

d'information et de communication en vue d'instaurer une culture des droits de l'homme ;

- de promouvoir la recherche, l'éducation et l'enseignement des droits de l'homme dans tous les cycles de formation et dans les milieux socioprofessionnels;
- de renforcer la capacité d'intervention des associations de défense des droits de l'homme.
- La CNDH est tenue de produire un rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme qui est débattu en plénière à l'Assemblée nationale.
- En plus de ces attributions, la CNDH est le mécanisme national de prévention de la torture c'est à ce titre qu'elle visite tous les lieux de privation de liberté sur l'étendue du territoire malien.

Côte d'Ivoire : Représentation des femmes dans les assemblées élues



Une photo de groupe du CNDH-CI et des femmes leaders en Côte d'Ivoire. Photo: CNDH.

CNDH constate qu'aucun parti n'a respecté cet engagement. Seules 15% des candidats étaient des candidates. La Côte d'Ivoire est donc très en retard en termes de parité : elle se place derrière ses voisins le Togo, le Sénégal et très loin derrière le Rwanda qui reste un exemple mondial avec plus de 60% de femmes députées.

Mais il y a un espoir que la parité s'améliore. Pour la présidente du CNDH Namizata Sangaré, au niveau local, les femmes ont fait leurs preuves. Les communes qu'elles dirigent sont mieux gérées. « Les gens vivent dans un environnement sain, elles ont facilement des jumelages, elles savent où aller chercher ce qu'il faut, assure-t-elle. Pour nous, les femmes à l'Assemblée nationale amèneraient des idées pour mieux formuler des lois en faveur de toute la société et la population. Évidemment la représentativité aide les petites filles à avoir elles aussi des ambitions politiques. »

Le CNDH en première ligne. 32 sur 254 : c'est le nombre de femmes députées élues au sein de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, soit 12%. C'est un hémicycle très masculin qui vient d'être élu samedi 6 mars. Vingt-huit femmes composaient l'hémicycle lors de la précédente législature. Quatre de plus, c'est peu, note le Conseil national des Droits de l'Homme qui a lancé en 2020 un programme de coaching des femmes candidates qui s'étend jusqu'en 2023, date des élections municipales et régionales.

En effet, engagée dans un vaste programme d'adaptation de sa législation interne aux instruments juridiques internationaux auxquels elle est partie, la Côte d'Ivoire a adopté la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation

de la femme dans les Assemblées élues. « Les bénéficiaires de cette innovation majeure ne peuvent pour autant en jouir pleinement aussi longtemps qu'elles ignorent les règles déterminant le statut et les attributions des membres des différentes Assemblée élues. C'est en cela que le Programme de Coaching des Femmes pour les Élections, initié par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) trouve tout son sens.

Pour cette première année, l'on enregistre 85 participantes issues des parties politiques et de la société civile. L'Assemblée nationale ivoirienne a voté une loi en 2019 qui oblige les partis politiques à présenter au moins 30% de femmes.

Mais, pour le premier scrutin après l'adoption de cette loi, le

Présidente du CNDH Maroc parmi les 5 femmes plaidant pour un monde post-pandémie plus égalitaire



Mme Amina Bouayach, Présidente du CNDH Maroc. Photo: CNDH.

Dans le cadre d'une campagne #IStandWithHer lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme pour commémorer la journée internationale de la Femme, l'agence onusienne a nommé cinq éminentes défenseuses des droits humains qui plaident en faveur de la création d'un monde axé sur l'égalité des sexes, un monde plus juste et plus inclusif pour tous au lendemain de la pandémie COVID-19.

Parmi ces 5 femmes Leaders, dont 3 sont originaires d'Afrique, a été choisi la présidente du Conseil National des droits de l'Homme Marocain, Mme Amina Bouayach.

Mme Amina Bouayach, qui est devenue la première femme à diriger une organisation non gouvernementale au Maroc, a plaidé tout au long de sa carrière en faveur de la lutte contre le mariage des mineurs, de l'instauration de quotas de femmes dans la représentation politique, et contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, etc. Au sein du CNDH, Mme Bouayach se focalise sur plusieurs actions, dont notamment, l'égalité d'accès à l'éducation pour les femmes et les filles au Maroc, l'abolition des mariages d'enfants et la promotion des droits des femmes et des filles handicapées.

A cette occasion, Mme Bouayach s'est dite convaincue qu'au lendemain de la Covid-19, «nous devons tourner le dos aux modes de vie d'avant la pandémie», notant que le monde après la Covid-19 sera un monde «qui reconnaît l'égalité, qui lutte contre la discrimination et qui reconnaît la valeur des êtres humains». La présidente du CNDH relève toutefois que le chemin reste long à parcourir pour asseoir les bases de l'égalité homme-femme, pointant la hausse préoccupante des violences faites aux femmes pendant la pandémie due au nouveau coronavirus (Covid-19).

Lancement par le CNDH au projet d'appui au Mécanisme National de Prévention de la torture au Maroc



Webinaire sur Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc. Photo: CNDH.

Initié par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre en partenariat avec le CNDH, le lancement officiel du projet «Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc» (2020-2023) a été tenu le 26 Janvier 2021.

Le nouveau projet s'inscrit dans le cadre plus large du programme conjoint entre l'UE et le Conseil de l'Europe. Ce projet, qui s'étale sur 36 mois et vise à appuyer la mise en œuvre du mécanisme national

de prévention (MNP) du Maroc, se base sur l'expertise et les bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre des programmes conjoints entre L'Union européenne et le Conseil de l'Europe, en appui aux instances indépendantes des droits de l'Homme.

Ce programme, résultat d'une coopération tripartite, vise à (1) soutenir le mécanisme national de prévention en renforçant les capacités des membres et du personnel, grâce à une formation théorique et pratique

sur les fonctions du mécanisme, conformément aux lois nationales et internationales ; (2) échanger les meilleures pratiques acquises lors de visites de formation aux mécanismes européens et participer à diverses activités régionales et internationales ; et 3) élaborer des outils de travail pour les missions du mécanisme.

A cet effet, des réalisations concrètes, notamment la publication d'un Guide du prisonnier et d'un Manuel de droit pénitentiaire

Maroc: Participation du CNDH à la 46ème session du CDH

marocain, ainsi que des sessions de formation ciblées et des opportunités de réseautage régionales et internationales, accompagneront le CNDH et le MNP dans la mise en œuvre effective de l'engagement du Maroc en matière des normes internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier en matière de détention et de prévention de la torture.

Les situations particulières des populations détenues les plus vulnérables, en particulier les femmes et les mineurs, seront prises en compte dans la mise en œuvre du projet.

Dans ce même contexte, Mme Bouayach, présidente du CNDH, a noté les contraintes auxquelles le mécanisme national de prévention faisait face dans le contexte de la pandémie COVID-19. Elle a déclaré que le mécanisme national de prévention avait été contraint de créer des outils adaptés à la situation de la pandémie tout en assurant la continuité effective de la conduite des missions du mécanisme lors des visites.

La priorité a été accordée à la surveillance des mesures préventives contre la COVID-19 dans les lieux de privation de liberté et au respect des directives du Sous-Comité pour la prévention de la torture (SPT).



Le Conseil national des droits de l'Homme a participé à la 46ème session du Conseil des droits de l'Homme, qui s'est tenue du 22 février au 23 mars 2021. Dans ce cadre Mme Amina Bouayach a présenté une déclaration vidéo, lors du dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et ce le 9 mars 2021.

Lors de sa déclaration, Mme Bouayach a souligné que la carte des conflits régionaux héritée de la guerre froide et les vestiges de la démarcation des frontières posent de nouveaux défis pour protéger les enfants et empêcher leur exploitation dans les conflits. D'où la nécessité de veiller à ce que les enfants participent à la construction de la paix afin qu'ils ne se transforment pas, pendant le cessez-le-feu et la consolidation de la paix, en foyers de production de conditions destructrices pour une guerre transfrontalière.

Elle a affirmé que les conflits, en particulier en Afrique, menacent les valeurs des droits de l'Homme, de la paix et de la sécurité internationale, ce qui impose à la communauté internationale d'adopter une stratégie pour lutter contre l'exploitation des enfants et à se libérer de la polarisation traditionnelle qui fournit encore les conditions de la poursuite des conflits régionaux, y compris ceux qui ne relèvent pas de la classification incluse dans la légitimité du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

A la fin de sa déclaration, elle a appelé la communauté internationale à prendre des mesures plus dissuasives visant à empêcher l'implication d'enfants et l'exploitation de leurs vulnérabilités dans les conflits par des entités étatiques et non étatiques.

Signature d'un Mémoire d'entente entre le CNDH Maroc et la CNDH Mauritanie 2020



M. Ahmed Salem Ould Bouhini, Président de la Commission nationale des droits de l'homme en Mauritanie et Mme Amina Bouayach, Présidente du CNDH. Photo: CNDH.

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) au Maroc et la Commission nationale des droits de l'homme en Mauritanie ont signé un protocole d'entente (MoU) pour établir et développer un cadre d'action conjointe, de coopération et de consultation entre les deux parties, le dimanche 31 janvier 2021. Ce protocole d'entente a été signé par Mme Amina Bouayach, Présidente du CNDH, et M. Ahmed Salem Ould Bouhini, Président de la Commission nationale des droits de l'homme en Mauritanie. Il vise à réaliser

une vision commune pour soutenir les initiatives visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les deux pays.

Ce mémorandum stipule que les travaux doivent porter sur les domaines suivants : l'échange d'expériences et de connaissances pour tirer parti des expériences comparatives et des meilleures pratiques ; et le renforcement du dialogue bilatéral pour identifier les procédures qui appuient la mise en œuvre des droits de l'homme reconnus internationalement.

Ce mémorandum vise

également à renforcer les capacités des membres et du personnel des deux institutions, en particulier en ce qui concerne le suivi, le traitement et le suivi des plaintes, l'interaction avec le système international et régional des droits de l'homme, l'élaboration de rapports, les techniques de communication et de plaidoyer, ainsi que la participation aux activités internationales, régionales ou nationales organisées par chaque institution séparément, etc.

Maroc: Le CNDH appelle à la création d'un réseau africain des MNP pour renforcer la coopération au niveau africain dans le contexte du Covid-19

A l'occasion de la 46^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), en tant que Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) du Maroc et l'Association pour la prévention de la torture (APT) ont organisé, le vendredi 5 mars 2021, un webinaire régional sur le thème « MNP africains, opportunités et défis durant et après la pandémie de Covid-19 ».

Avec la participation de plusieurs instances internationales, y compris le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT), ainsi que 3 MNP africains (CNDH/MNP du Royaume du Maroc, d'Afrique du Sud et le MNP de la République du Rwanda), ce webinaire a été une opportunité pour échanger les expériences entre les mécanismes nationaux africains de prévention de la torture, ainsi qu'échanger sur les moyens d'optimiser le travail de ces mécanismes durant et après la pandémie de Covid-19.

Cet évènement a permis notamment de discuter des défis affrontés durant la pandémie mais aussi des bonnes pratiques susceptibles d'accroître l'impact du

monitoring et des visites effectués par les MNP aux différents lieux de privation de liberté pour mieux contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de l'Etat de droit.

Les participants ont également eu l'occasion d'interagir entre eux et de débattre des questions principales relatives à ce sujet, notamment sur, les moyens pour adapter les priorités de visite durant la pandémie tout en conservant un mandat de prévention large; les moyens pour adapter les priorités de visite durant la pandémie (vaccination des détenus(es) et du personnel, maintien / assouplissement des mesures); les moyens de contrôle et de monitoring à distance, tout en mettant la lumière sur les bonnes pratiques à retenir après la Covid-19 ; et finalement, les opportunités pour les MNP afin de promouvoir des changements structurels (réduction de la population carcérale, services de santé, formations...). Ce webinaire s'est déroulé avec la présence de Mme Amina Bouayach, Présidente du CNDH, Suzanne Jabbour, Présidente du SPT, et Barbara Bernath, Secrétaire Générale de l'APT.

Le Réseau

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme



Édition janvier-mars, 2021

